



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4154

Approbation d'une convention de partenariat entre le Musée des beaux-arts/Ville de Lyon et l'association de guides conférenciers GRENAT

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4154 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE DES BEAUX-ARTS/VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION DE GUIDES CONFERENCIERS GRENAT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association GRENAT, association professionnelle fédérant les guides-conférenciers de la région Auvergne Rhône-Alpes, promeut le métier et les compétences des guides conférenciers. Elle organise notamment des actions de formations culturelles pour ses adhérents afin qu'ils enrichissent leurs connaissances et leurs offres.

Dans le cadre de sa politique des publics, le Musée des beaux-arts de la Ville de Lyon cherche à augmenter la fréquentation des publics touristiques, à répondre à une demande de plus en plus présente en langue étrangère et à disposer d'un fichier de guides polyglottes pouvant intervenir au musée en cas de besoins spécifiques.

Aussi, dans ce contexte, le Musée des beaux-arts s'est rapproché de l'association GRENAT pour travailler en collaboration afin de former des guides sur les collections et expositions du musée, qui pourront être sollicités par la suite afin de développer les publics touristiques du musée.

Avec ce travail en partenariat, il s'agit de former une vingtaine de guides adhérents de l'association GRENAT, à travers 6 séances dans les salles du musée, dispensées par les médiateurs culturels. Une formation sera également dispensée, aux guides volontaires, à l'exposition temporaire annuelle du musée par le commissaire de l'exposition.

A l'issue de ces formations, le Musée des beaux-arts pourra recourir aux guides formés pour diverses actions de médiation du musée, en cas d'absence ou de non disponibilité de médiateur pour réaliser ces visites : demandes du service mécénat (journée ou soirée), visites en langue étrangère (samedi essentiellement pour visiteurs individuels), accueil de groupes constitués.

Les visites pour individuels réalisées dans ce cadre par les guides formés seront facturées au musée par le guide, au tarif de 100 € pour une visite d'1h et de 150 € pour une visite d'1h30 quelle que soit la langue parlée.

La convention, jointe au rapport, précise la mise en œuvre et les modalités du partenariat entre l'association GRENAT et le Musée des beaux-arts de Lyon.

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et l'association GRENAT, est approuvée.

2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

3. Les dépenses afférentes seront inscrites sur l'exercice en cours, Nature 6228, Fonction 322, Programme ACPBA, opération CULTURBA, ligne de crédit 66138.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER